



Ma société ne souhaite pas me licencier pour raison économique

Par **Aurore**, le **27/10/2012** à **10:02**

Bonjour,

Je suis salariée au sein d'une TPE qui connaît à ce jour des difficultés financières.

Mon employeur ne sait pas s'il sera en mesure de me verser mon salaire sur ces prochains mois. Néanmoins, ils ne souhaite pas me licencier pour raison économique car cela "lui coûterait trop cher" pour reprendre ses propos.

Il veut par conséquent que je recherche activement un nouvel emploi pour pouvoir quitter la société et ne pas avoir à me licencier.

Que dois-je faire? Que va-t-il se passer si je ne retrouve pas un autre emploi dans les prochains mois, que je ne quitte donc pas ma société actuelle et que mon employeur ne me verse plus mon salaire?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **pat76**, le **27/10/2012** à **14:33**

Bonjour

Vous n'avez aucune obligation de rechercher un nouvel employeur.

Votre employeur actuel ne veut pas vous verser d'indemnités de licenciement dans le cas où il serait d'engager une procédure de licenciement économique.

Si vous trouviez un nouvel employeur, il vous demanderait de démissionner et vous n'auriez pas le droit de percevoir d'indemnités hormis l'indemnité compensatrice de congés payés.

Votre employeur aura obligation de vous verser votre salaire.

Vous lui dites que s'il omettait de vous verser votre salaire, vous seriez dans l'obligation pour faire valoir vos droits de l'assigner en référé devant le Conseil des Prud'hommes.

Vous le mettez face à ses responsabilités si la société a des difficultés financières, il engage une procédure auprès du Tribunal de Commerce.

Vous pouvez informer l'inspection du travail de la situation.